



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 56159

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique sur l'annonce de 220 suppressions d'emplois dans la filière automobile sur le site d'Anvis à Decize (Nièvre). Les équipementiers de la filière automobile dans la Nièvre, avec 4 000 emplois, représentent un véritable poumon économique pour un département très durement touché par la désindustrialisation, qui a subi 6 000 suppressions d'emplois depuis le début de la crise de 2008. Aujourd'hui, la direction japonaise de *Tokai rubber industry*, groupe de renommée mondiale dans l'antivibratoire, annonce la délocalisation en Roumanie de son activité du secteur automobile, entraînant 220 nouvelles suppressions d'emplois sur le site d'Anvis à Decize. Cette annonce a suscité un vif émoi dans l'ensemble du sud-nivernais, avec une opération « ville morte » et une manifestation rassemblant 2 600 personnes dans les rues de Decize, le 10 avril 2014, à l'appel des syndicats. Or, depuis de nombreux mois, les syndicats et les salariés ont élaboré des propositions industrielles d'avenir, permettant le maintien et le développement à Decize des emplois et des productions. Dès le mois de janvier 2014, la CGT demandait l'organisation, au ministère du redressement productif, d'une table ronde avec la direction du groupe, les représentants des salariés et les pouvoirs publics pour étudier ces propositions de développement du site. Grâce à la mobilisation des syndicats, des salariés, des élus et de la population, cette table ronde se tiendra au ministère le 2 juin 2014. Il lui demande de tout mettre en œuvre, à l'issue de cette table ronde, pour que soient prises en compte les propositions portées par les syndicats. Il l'interroge sur les intentions du Gouvernement pour développer la filière automobile, en particulier celle des équipementiers. Dans l'attente, pour éviter une nouvelle catastrophe sociale dans le sud-nivernais, il propose de suspendre la procédure du plan de licenciements que la direction d'Anvis a enclenchée dans le cadre de la nouvelle loi de « sécurisation de l'emploi » et le sollicite sur ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56159

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, redressement productif et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 mai 2014](#), page 4179

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)